

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

21 DECEMBRE 2017

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 43

OBJET

**Approbation du montant
des attributions de
compensation 2018**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 22 décembre 2017
par voie d'affichages
~~notifié~~
transmis en sous-préfecture
le 22 décembre 2017
et qu'il est donc exécutoire.

Le 22 décembre 2017

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

L'an deux mille dix sept, le 21 décembre à 21 heures, le
Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment
convoqué par Monsieur le Maire le 14 décembre deux mille
dix sept, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses
séances, sous la Présidence de Monsieur Arnaud PERICARD,
Maire.

Etaient présents :

Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame
BOUTIN, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER,
Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Madame
PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Madame TEA, Monsieur
JOLY, Madame CLECH, Monsieur PRIOUX, Monsieur
PETROVIC, Madame ADAM, Monsieur COMBALAT,
Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur
MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE,
Madame LIBESKIND, Monsieur LEGUAY, Madame
VANTHOURNOUT, Monsieur VILLEFAILLEAU, Madame
ANDRE, Monsieur HAÏAT, Madame OLIVIN, Monsieur
COUTANT, Madame CERIGHELLI*, Monsieur LAZARD,
Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur
CAMASSES, Monsieur LEVEQUE, Madame SILLY,
Monsieur ROUXEL

*Départ de Madame CERIGHELLI après le dossier 17 I 17

Avaient donné procuration :

Madame AGUINET à Madame HABERT-DUPUIS
Madame NASRI à Monsieur JOUSSE
Madame MEUNIER à Madame ADAM
Madame DUMONT à Madame GOMMIER
Madame ROULY à Monsieur AUDURIER

Secrétaire de séance :

Madame LIBESKIND

Accusé de réception en préfecture
078-217805514-20171221-17-I-21-DE
Date de télétransmission : 22/12/2017
Date de réception préfecture : 22/12/2017

N° DE DOSSIER : 17 I 21

OBJET : APPROBATION DU MONTANT DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2018

RAPPORTEUR : Monsieur SOLIGNAC

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Par délibération en date du 7 décembre 2017, la Communauté d'Agglomération Saint-Germain Boucles de Seine (CASGBS) a adopté le montant des attributions de compensation provisoires 2018 des Communes membres de l'Intercommunalité.

La Commission d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie à plusieurs reprises fin 2017 pour évaluer les charges revenant aux communes en vu du retour des bibliothèques au 1^{er} janvier 2018 dans les communes de Carrière sur Seine, Croissy sur Seine, Houilles, Montesson, Sartrouville et le Vésinet.

Les montants seront révisés après adoption du rapport de la CLECT pour les transferts ou retours de charges intervenus en 2018.

L'attribution de compensation provisoire 2018 de la Ville s'élève à 15 824 980 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les attributions de compensation provisoires 2018 à verser aux communes d'un montant total de 101 090 318 €, selon les modalités suivantes :

Communes membres de la CASGBS	Attribution de compensation 2017 définitive	Montant à restituer suite au retour des bibliothèques dans les communes (évaluation provisoire)	AC 2018 provisoire
Aigremont	258 970 €		258 970 €
Bezons	15 838 057 €		15 838 057 €
Carrières-sur-Seine	3 979 877 €	271 708 €	4 251 585 €
Chambourcy	5 702 532 €		5 702 532 €
Chatou	5 467 023 €		5 467 023 €
Croissy-sur-Seine	2 110 891 €	242 458 €	2 353 349 €
Etang-la-Ville	1 055 340 €		1 055 340 €
Fourqueux	1 303 421 €		1 303 421 €
Houilles	3 584 051 €	687 336 €	4 271 387 €
Louveciennes	5 217 680 €		5 217 680 €
Maisons-Lafitte	7 056 700 €		7 056 700 €
Mareil-Marly	786 296 €		786 296 €
Marly-le-Roi	7 327 522 €		7 327 522 €
Mesnil-le-Roi	1 295 706 €		1 295 706 €
Montesson	3 192 283 €	343 442 €	3 535 725 €
Le Pecq	5 678 998 €		5 678 998 €
Port-Marly	2 106 651 €		2 106 651 €
Saint-Germain-en-Laye	15 824 980 €		15 824 980 €
Sartrouville	8 272 129 €	1 198 580 €	9 470 709 €
Le Vésinet	1 833 394 €	454 293 €	2 287 687 €
TOTAL	97 892 501 €	3 197 817 €	101 090 318 €

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

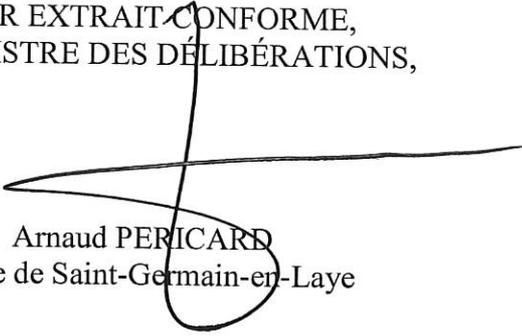
Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À LA MAJORITÉ, Monsieur CAMASSES, Monsieur LÉVÊQUE, Madame SILLY,
Monsieur ROUXEL votant contre,

APPROUVE les attributions de compensation provisoires 2018 à verser aux communes d'un montant total de 101 090 318 € selon les modalités susmentionnées.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PERICARD
Maire de Saint-Germain-en-Laye